



## Comité administratif de coordination

1er décembre 2000  
Français  
Original: anglais et français

---

### Résumé des conclusions auxquelles le Comité administratif de coordination est parvenu à sa deuxième session ordinaire de 2000

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
à New York, les 27 et 28 octobre 2000

#### *Résumé des conclusions du CAC appelant un suivi spécifique*

#### **Séance privée du CAC**

Les membres du CAC ont prié leur Secrétaire de continuer à promouvoir, par l'intermédiaire du Réseau information direction et par d'autres moyens, un échange plus systématique d'informations entre chefs de secrétariat sur les principaux événements qui présentent un intérêt commun, y compris ceux qui se produisent dans les principaux organes des Nations Unies et dans d'autres instances intergouvernementales.

#### **Pressions que le nouvel environnement mondial fait peser sur les systèmes nationaux et internationaux**

#### **Incidences sur la santé et autres incidences sociales de la mondialisation**

Suite à une décision prise par le CAC à sa session de printemps de 2000, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Mme Gro Harlem Brundtland a convoqué, le 26 octobre 2000 à New York, à l'invitation du Secrétaire général, une réunion des chefs de secrétariat en vue de préparer l'examen par le CAC des incidences sur la santé et des autres incidences sociales de la mondialisation.

Souscrivant pour l'essentiel au rapport de la Directrice générale de l'OMS, le CAC a pris note de son intention d'écrire aux membres du Comité pour leur faire des suggestions quant à la manière de concrétiser les idées exprimées lors de la réunion du 26 octobre et les propositions de coopération faites à cette occasion. Il a en outre été convenu qu'une fois créé, le Comité de haut niveau sur les programmes devrait donner la priorité à la mise en place d'un réseau d'organismes s'occupant de mondialisation, afin de promouvoir des approches

intégrées pouvant influencer sur l'orientation des programmes des organismes des Nations Unies.

### **Financement du développement**

Les membres du CAC ont exprimé leur ferme appui à la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement et ont donné l'assurance que leurs organisations respectives participeraient pleinement au processus préparatoire et à la réunion proprement dite.

### **Pays les moins avancés**

Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a fait un exposé sur les enjeux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui allait se tenir à Bruxelles. **Le CAC a adopté une déclaration relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.**

Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait un exposé sur les progrès réalisés dans l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce dans les pays les moins avancés. **Le CAC s'est félicité des progrès réalisés jusqu'ici dans l'application du Cadre intégré et a souligné la nécessité de mobiliser des ressources en faveur des pays les moins avancés, notamment dans le contexte de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devait se tenir sous peu et du fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré qu'il était proposé de créer.**

Le CAC a décidé de poursuivre, à sa session suivante, sa réflexion sur le défi que pose la mondialisation pour le système des Nations Unies, à la lumière d'une étude sur une approche intégrée de la formulation de politiques, qui serait axée sur la corrélation entre les aspects économiques et les aspects sociaux de la mondialisation, et qui serait présentée par le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT). S'inspirant de la réflexion en cours, et s'appuyant sur les débats qui avaient eu lieu au cours de la retraite qui a suivi la session, le CAC concentrerait ses efforts sur la capacité du système à assurer un suivi effectif du Sommet du millénaire et sur les mesures individuelles et collectives nécessaires à la réalisation des objectifs et des engagements énoncés dans la Déclaration du millénaire.

### **Examen du fonctionnement du CAC**

Le CAC a approuvé les fonctions et procédures proposées pour les deux nouveaux comités de haut niveau (Comité de haut niveau sur la gestion et Comité de haut niveau sur les programmes), telles qu'elles étaient énoncées dans les projets de mandat qui lui avaient été soumis. Il a été souligné que l'examen du mécanisme subsidiaire entrepris par les deux comités de haut niveau devrait partir de zéro, c'est-à-dire qu'il devrait prendre comme point de départ ce qu'il fallait faire, plutôt que ce qui se faisait à l'heure actuelle. Le nombre d'organes permanents devait être réduit au minimum, et leur maintien reposer sur des critères rigoureux.

Le CAC a décidé de créer les deux comités de haut niveau et a demandé qu'ils fassent rapport au CAC, à sa session de printemps de 2001, notamment sur les résultats de leur examen du mécanisme subsidiaire.

Le Comité a décidé de créer un secrétariat unique cofinancé.

Le CAC a souscrit à la proposition relative à la création d'un réseau d'interlocuteurs qui pourraient être consultés et agir au nom des chefs de secrétariat sur toutes questions relatives à l'organisation et à l'ordre du jour des sessions du CAC, et a noté que le Secrétaire général se mettrait en rapport avec les chefs de secrétariat en ce qui concerne la désignation d'interlocuteurs chargés de telles fonctions.

### **Exposés de membres du Comité administratif de coordination**

Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a exposé au CAC le projet de plan d'action et les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, notant que les délais devraient être suffisants pour permettre la tenue de consultations régionales approfondies et la participation de nombreux acteurs. **Le CAC s'est déclaré satisfait du projet de plan d'action et a estimé que l'UIT devait prendre sans tarder une décision au sujet du lieu du Sommet.**

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté le rapport final de l'Équipe de travail interorganisations chargée d'étudier les mesures à prendre à l'échelle du système concernant la sécurité alimentaire à long terme, le développement agricole et leurs aspects connexes dans la corne de l'Afrique. **Le CAC s'est déclaré satisfait de l'étude des causes profondes de l'insécurité alimentaire présentée dans le rapport et a souscrit à ses recommandations. Le Comité a estimé qu'il importait de faire en sorte que le rapport conduise à des actions concrètes. Il a été souligné que, vu la baisse marquée de l'aide publique au développement dans la région, il ne fallait pas s'attendre à une amélioration de la sécurité alimentaire en l'absence d'importants investissements publics. Le Secrétaire général a fait savoir qu'il examinerait plus avant la possibilité de confier un rôle moteur à la Banque mondiale dans le cadre d'un mécanisme de suivi pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'application de la stratégie et des programmes définis dans le rapport. Il serait également fait appel aux grands organismes bilatéraux présents dans la région, et la sécurité alimentaire devrait être incorporée aux stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays de la corne de l'Afrique.**

Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues a parlé de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention, qui devait se tenir à Palerme (Italie) du 12 au 15 décembre 2000. **Le CAC s'est félicité de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention, soulignant leur importance dans la lutte menée par la communauté internationale pour éliminer la criminalité transnationale organisée. Il a engagé tous les membres à participer à la Conférence et à appuyer sans réserve le suivi et l'application de la Convention.**

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait un exposé sur le suivi et l'application du Cadre de Dakar adopté par le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000. **Le CAC a remercié le Directeur général de l'UNESCO de son exposé et a invité ses membres à collaborer sans réserve avec l'UNESCO pour assurer le suivi du Forum mondial sur l'éducation.**

La Directrice générale de l'UNICEF a présenté la session extraordinaire que l'Assemblée générale devait consacrer aux enfants et, en sa capacité de Présidente du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida qui devait se tenir du 25 au 27 juin 2001. **Le CAC a remercié la Directrice générale de l'UNICEF de ses exposés et a prié ses membres de chercher à assurer le succès de ces deux manifestations.**

La Haute Commissaire aux droits de l'homme a fait le point sur les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. **Le CAC a remercié la Haute Commissaire de son exposé et a invité tous ses membres à continuer de participer activement à ces préparatifs et à ne ménager aucun effort pour assurer le succès de cette conférence.**

Au titre de ce point, **le CAC a également pris note des renseignements fournis par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la célébration universelle de la Journée maritime mondiale à la fin de septembre 2000, sur le thème « L'OMI et la création d'un partenariat maritime ».**

## **Questions administratives**

### **Sécurité et sûreté du personnel**

Les membres du CAC sont convenus que la sécurité du personnel demeurait un sujet qui intéressait tous les organismes des Nations Unies, qu'ils aient ou non des bureaux extérieurs, et ont exprimé leur plein appui aux propositions et mesures présentées dans le rapport du Secrétaire général, notamment celles qui visaient à renforcer le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et à améliorer la formation et les conseils fournis au personnel sur le terrain. Dans le même ordre d'idées, les membres du CAC ont reconnu qu'il fallait mettre en place d'urgence un soutien psychologique pour les cas de stress et qu'aucun fonctionnaire ne devrait être envoyé sur le terrain sans avoir reçu une formation dans le domaine de la sécurité. **Le CAC a adopté une déclaration sur la sécurité et la sûreté du personnel.**

### **Rencontre avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel**

Les chefs de secrétariat ont remercié le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de sa présentation. Ils ont noté que l'examen du régime des traitements et indemnités était opportun et crucial pour les organismes des Nations Unies, qui avaient de plus en plus de mal à rester compétitifs sur le marché international du travail, notamment dans les domaines hautement spécialisés. Ils ont réaffirmé leur ferme appui à cet examen, no-

tant qu'il devait se faire avec la participation active de la Commission et de toutes les autres parties prenantes, et être conçu comme une initiative constructive ayant pour objet de renforcer la Commission et de la rendre mieux à même de contribuer au renforcement du régime commun et de la fonction publique internationale.

Les membres du Comité ont remercié les représentants du personnel de leurs déclarations et ont noté qu'on était en train d'étudier, dans le contexte de l'examen du fonctionnement du CAC, des méthodes permettant un dialogue plus approfondi avec les représentants du personnel.

## **Suivi des décisions du CAC**

### **Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

Le CAC a noté les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et a noté avec satisfaction le travail accompli par l'Équipe spéciale interinstitutions. Il a demandé à celle-ci de continuer à mettre particulièrement l'accent sur la surveillance, la prévision, l'alerte rapide et la planification préalable et sur le rôle essentiel de la science et de la technologie dans ce domaine.

### **VIH/sida**

Le CAC a pris acte des deux notes d'orientation établies à sa demande à l'intention des coordonnateurs résidents, intitulées respectivement « Vers une réaction plurisectorielle au VIH/sida » et « Le VIH/sida sur le lieu de travail à l'ONU ». Les membres du Comité ont remercié ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces documents et ont demandé qu'ils soient distribués aux bureaux extérieurs.

## **Questions diverses**

Le CAC a confirmé que, à l'invitation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sa session de printemps de 2001 se tiendrait les 2 et 3 avril 2001 à Nairobi.

### **Hommages au Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), à la Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population**

Le CAC a rendu hommage à Fawzi Al-Sultan, Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), à Mme Sadako Ogata, Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, dont le mandat expirerait avant la session suivante du CAC. Il les a félicités de la hauteur de vues avec laquelle ils avaient dirigé leurs organisations respectives et a cité leurs réalisations extraordinaires en matière de coopération multilatérale à une époque de grandes mutations où les défis n'avaient pas manqué. Le CAC les a vivement remerciés pour leur précieuse contribution aux travaux du système des Nations Unies et à ceux du Comité.

1. Le Comité administratif de coordination (CAC) a tenu sa deuxième session ordinaire de 2000 les 27 et 28 octobre 2000, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, sous la présidence du Secrétaire général de l'Organisation. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Horst Köhler, Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qui participait à une session du CAC pour la première fois. L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Pressions que le nouvel environnement mondial fait peser sur les systèmes nationaux et internationaux :
  - a) Incidences sur la santé et incidences sociales de la mondialisation;
  - b) Financement du développement;
  - c) Pays les moins avancés.
3. Examen du fonctionnement du CAC.
4. Présentation d'exposés par les membres du CAC.
5. Questions administratives :
  - a) Sécurité du personnel;
  - b) Réunions avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et des représentants du personnel.
6. Suite donnée aux décisions du CAC :
  - a) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - b) VIH/sida.
7. Questions diverses.

## I. Réunion privée du CAC

2. Une réunion privée des membres du CAC s'est tenue le 27 octobre 2000 au matin. Au cours de cette réunion, les chefs de secrétariat ont entendu un exposé et ont procédé à un large échange de vues sur les événements politiques récents, y compris la situation au Moyen-Orient.

3. Les membres du CAC ont prié leur Secrétaire de continuer à promouvoir, par l'intermédiaire du Réseau information direction et par d'autres moyens, un échange plus systématique d'informations entre chefs de secrétariat sur les principaux événements qui présentent un intérêt commun, y compris sur ceux qui se produisent dans les principaux organes des Nations Unies et dans d'autres instances intergouvernementales.

## II. Retraite du CAC

4. Du vendredi soir 27 octobre au samedi 28 octobre, à l'invitation du Secrétaire général, les membres du CAC ont participé à une retraite. Celle-ci avait essentiellement pour objet de leur permettre de réfléchir à la manière dont les organismes des Nations Unies pourraient oeuvrer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à l'issue du Sommet du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Une note distincte sera consacrée aux échanges de vues qui ont eu lieu lors de cette retraite.

5. Le présent rapport est consacré aux débats de la session ordinaire du Comité.

## III. Pressions que le nouvel environnement mondial fait peser sur les systèmes nationaux et internationaux

6. Le Secrétaire général a rappelé que, depuis deux ans, le CAC étudiait le processus de mondialisation et ses répercussions sur les travaux des organismes des Nations Unies.

7. Le Sommet du Millénaire avait conforté le CAC dans sa décision d'inscrire cette question à son ordre du jour à titre prioritaire, de faire le bilan des conséquences de la mondialisation et d'étudier les liens et synergies nécessaires pour remédier aux effets négatifs de celle-ci et tirer parti de ses avantages. Il avait aussi raffermi les membres du CAC dans l'idée que le système avait à la fois la responsabilité et la capacité d'apporter une réelle contribution au nouveau cadre renforcé de gouvernance qu'il fallait mettre en place pour que la mondialisation devienne une force positive au service du plus grand nombre.

8. Le Secrétaire général a fait observer que la mondialisation rapprochait les organismes du système plus que tout autre phénomène ne l'avait fait auparavant. Le débat au sein du CAC permettait de mettre clairement en évidence à la fois le besoin de coopération à l'échelle du système et la justification d'une telle coopération. Les organismes comprenaient désormais mieux les raisons pour lesquelles, face à la mondialisation, ils devaient se soutenir mutuellement pour réussir, et déterminer ce qu'ils pouvaient faire, concrètement, pour s'épauler les uns les autres dans l'exercice de leurs mandats respectifs et dans la poursuite de leurs objectifs communs, dont le plus important était la lutte contre la pauvreté.

### **A. Incidences sur la santé et autres incidences sociales de la mondialisation**

9. Suite à une décision prise par le CAC à sa session de printemps de 2000, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Mme Gro Harlem Brundtland a convoqué, le 26 octobre 2000 à New York, à l'invitation du Secrétaire général, une réunion des chefs de secrétariat en vue de préparer l'examen par le CAC des incidences sur la santé et des autres incidences sociales de la mondialisation.

10. Présentant une note sur l'issue de ces consultations, Mme Brundtland a rappelé que les chefs de secrétariat s'étaient donné pour première tâche de relever le défi énoncé dans la Déclaration du Millénaire : comment faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière et comment peser sur le phénomène et sur ses conséquences pour améliorer le sort des plus pauvres. Le secteur de la santé offrait des exemples très éloquents des nombreuses incidences, positives aussi bien que négatives, de la mondialisation. Dans ce secteur comme dans d'autres, le CAC devait centrer son action sur les domaines dans lesquels le jeu du marché ne suffisait pas à produire les résultats escomptés, et recenser les types d'intervention publique à envisager.

11. Afin de promouvoir le concept d'intérêt général, tant à l'échelon national qu'à l'échelle mondiale, les organismes des Nations Unies devaient orienter leurs travaux de façon à encourager des initiatives communes dans des domaines clefs comme la lutte contre le

VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les maladies infantiles.

12. Il pouvait arriver que les règles commerciales entrent en conflit avec les objectifs sociaux et écologiques mondiaux. Lorsqu'on élaborait des règles commerciales ou financières internationales, il fallait s'appuyer sur davantage de données d'expérience, afin d'avoir une perspective plus large. Ainsi, par exemple, il fallait tenir compte du résultat des expériences relatives aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de mieux comprendre les avantages et les inconvénients du système ADPIC, notamment son incidence dans des secteurs tels que l'industrie pharmaceutique des pays en développement. À cet égard, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avait offert d'apporter le concours de son organisation à une étude sur la relation entre l'ADPIC et les prix, les revenus et les industries manufacturières dans les pays en développement, dans le contexte de la lutte contre les problèmes planétaires et de la définition des éléments clefs de l'intérêt général.

13. Il fallait mieux prendre conscience des problèmes planétaires et mieux comprendre la manière dont la mondialisation les avait exacerbés. Ainsi, le tabagisme, le trafic de drogues et la criminalité internationale appelaient une réponse au niveau mondial.

14. Mme Brundtland a fait observer que, sur un plan plus général, les organismes du système s'attaquaient à divers aspects du problème selon leur mandat et leurs méthodes de travail. Toutes les institutions s'occupaient de mondialisation, qu'il s'agisse de météorologie, de sécurité maritime, d'enseignement ou d'environnement. Il fallait comprendre les liens entre tous ces secteurs et encourager les membres du CAC, ainsi que tous les États Membres, à envisager les choses sous un angle plus global. On constatait d'ailleurs que la communauté internationale faisait preuve d'un sens accru de ses responsabilités mondiales, comme le montrait l'adoption d'objectifs de développement international ambitieux, ce qui devrait, en retour, encourager l'action philanthropique.

15. Parallèlement, il importait de ne pas confondre l'impact de la mondialisation avec d'autres facteurs : les gouvernements continuaient, plus que jamais, d'être responsables des questions d'intérêt public et de l'action sociale. La technologie étant un élément cen-

tral de la mondialisation, les organismes des Nations Unies devaient redoubler d'efforts en vue d'échanger des informations et des données d'expérience sur les technologies de l'information, les biotechnologies et le projet relatif au génome humain. Ils devaient aussi rester vigilants face aux aspects négatifs de la mondialisation, et veiller notamment à ce que des normes différentes ne soient pas appliquées sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers.

16. Le Comité a remercié la Directrice générale de l'OMS d'avoir organisé la réunion des chefs de secrétariat et a souscrit aux grandes lignes de son rapport. Au cours du débat qui a suivi, il a été noté que, dans leurs programmes d'action, les grandes conférences et sommets des Nations Unies avaient défini de grandes orientations pour relever les défis de la mondialisation. La clef était de promouvoir des approches intégrées afin de faire bénéficier les plus pauvres des bienfaits de la mondialisation. Les chefs de secrétariat ont reconnu qu'il fallait mieux cerner les synergies sur lesquelles miser, aux plans financier, économique, social, culturel et technologique et en matière de droits de l'homme, afin de renforcer les connaissances nécessaires à de telles approches. Il fallait aussi tenir compte des tendances démographiques, des migrations internationales et des besoins des jeunes, ainsi que des questions concernant les femmes. Une des priorités de l'effort commun devait être d'améliorer l'accès à l'éducation et de préserver l'identité culturelle de chacun. Des approches intégrées étaient également nécessaires pour combattre les aspects négatifs de la mondialisation, qu'il s'agisse de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée ou contre la pollution, le VIH/sida et d'autres maladies contagieuses. L'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place un système international fondé sur des règles qui soient perçues comme étant globalement justes. Le CAC a aussi reconnu qu'il fallait s'employer à recenser les secteurs clefs dans lesquels une intervention publique permettrait de redresser les déséquilibres du marché et d'y apporter des solutions appropriées. À ce propos, l'un des principaux changements d'orientation observés dans l'approche des organismes des Nations Unies était un effort conscient et concerté en vue d'associer plus étroitement la société civile et le secteur privé aux activités de développement.

17. Un membre du Comité a souligné que, suite au Sommet du Millénaire, chaque organisation du système devrait établir un plan d'action dans lequel elle indi-

querait comment elle se propose de contribuer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le CAC devait axer ses efforts sur la promotion de ces objectifs.

18. Reconnaissant qu'il fallait renforcer la concertation entre les organismes des Nations Unies pour prendre en compte les différents aspects de la mondialisation, le Comité s'est félicité de la proposition du Directeur général de l'OIT d'élaborer un document de travail sur une approche intégrée de l'élaboration de politiques, axé sur la corrélation entre les aspects économiques et les aspects sociaux de la mondialisation.

19. Souscrivant pour l'essentiel au rapport de la Directrice générale de l'OMS, le CAC a pris note de son intention d'écrire aux membres du Comité pour leur faire des suggestions quant à la manière de concrétiser les idées exprimées lors de la réunion du 26 octobre et les propositions de coopération faites à cette occasion. Il a en outre été convenu qu'une fois créé, le Comité de haut niveau sur les programmes devrait donner la priorité à la mise en place d'un réseau d'organismes s'occupant de mondialisation, afin de promouvoir des approches intégrées pouvant influencer sur l'orientation des programmes des organismes des Nations Unies.

## **B. Financement du développement**

20. Le CAC était saisi d'une note intitulée « Financement du développement », consacrée aux mesures prises, à l'échelle du système, pour donner suite à la décision prise par l'Assemblée générale d'organiser, en 2001, une « réunion intergouvernementale de haut niveau sur les problèmes nationaux, internationaux et systémiques relatifs au financement du développement, abordés selon une approche intégrée dans la perspective de la mondialisation et de l'interdépendance » (voir résolution 54/196). Le CAC a entendu un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs de la réunion. Une série d'initiatives novatrices avaient été prises dans ce contexte. C'était notamment le cas des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avaient détaché du personnel auprès du secrétariat chargé de coordonner les activités préparatoires de la réunion au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.



21. Au cours du débat qui a suivi, les membres du CAC ont relevé l'importance que les États Membres attachaient à cette réunion, et se sont félicités de la participation active de toutes les « parties prenantes concernées » au processus préparatoire, en particulier des institutions de Bretton Woods.

22. Les membres du CAC ont estimé que la réunion donnerait l'occasion, entre autres choses, de faire progresser la réalisation des objectifs adoptés et l'application des engagements pris lors du Sommet du Millénaire. Ils ont aussi souligné qu'il était important que la réunion inscrive à son ordre du jour l'examen des relations entre le commerce et les questions financières et ont souhaité, à ce propos, qu'elle aboutisse à des résultats concrets en matière d'allègement de la dette et de relance de l'aide publique au développement (APD). Le Comité a noté en outre que, à la rubrique « mobilisation de ressources financières intérieures pour le développement », les questions de gouvernance et la question générale de la création d'un environnement interne porteur étaient inscrites à l'ordre du jour de la réunion. La question de la pertinence des travaux menés par les organismes des Nations Unies pour lutter contre le blanchiment de l'argent a été soulevée.

23. Un membre du Comité a estimé que la participation active des ministres des finances au processus préparatoire et à la réunion proprement dite serait essentielle au succès de celle-ci. Les chefs de secrétariat des institutions de Bretton Woods ont indiqué qu'ils étaient prêts à oeuvrer en faveur d'une telle participation. Les membres du CAC se sont aussi félicités de ce que les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les banques de développement et d'autres acteurs du développement au niveau régional, participent au processus. Ils ont généralement souligné qu'il était important de faire participer la société civile et les organisations non gouvernementales au processus.

24. Ils ont exprimé l'espoir que les manifestations prévues en 2001, notamment la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la réunion de haut niveau sur le financement du développement, se complèteraient les unes les autres et déboucheraient sur des résultats qui se renforceraient mutuellement.

25. Les membres du CAC ont exprimé leur ferme appui à la réunion de haut niveau sur le financement du développement et ont donné l'assurance que leurs or-

ganisations respectives participeraient pleinement au processus préparatoire et à la réunion proprement dite.

### C. Pays les moins avancés

26. À sa session de printemps de 2000, le CAC a décidé de réexaminer les questions relatives aux pays les moins avancés, tant dans la perspective de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devait se tenir peu après, qu'en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés.

27. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait un exposé sur les enjeux de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devait se tenir à Bruxelles. Il a appelé l'attention sur la situation extrêmement difficile des 48 pays en question, soulignant que, sur les 614 millions de personnes qui y vivaient, la majorité subsistait avec moins de 1 dollar par jour. Il a précisé que seulement quatre d'entre eux avaient des chances de sortir du groupe d'ici à 2015, et huit autres au cours des 50 prochaines années. Comme 33 de ces pays se trouvaient en Afrique, ce continent était particulièrement touché par ce problème : la communauté internationale devait donc n'épargner aucun effort pour améliorer les conditions de vie des populations de ces pays, en Afrique comme ailleurs. La Conférence de Bruxelles représentait un défi pour les organismes des Nations Unies, notamment dans le contexte du suivi du Sommet du Millénaire et de sa Déclaration; ils devaient démontrer qu'ensemble, ils pouvaient faire une différence. Le Secrétaire général de la CNUCED a invité les membres du CAC à s'engager en leur nom personnel et au nom de leur organisation à faire en sorte que la Conférence soit un succès, ne se borne pas à des discours, mais prenne une première série de mesures en vue d'atteindre les objectifs adoptés par les grandes conférences des Nations Unies des années 90 et par le Sommet du Millénaire.

28. À l'issue d'un échange de vues, le CAC a adopté la déclaration suivante relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés :

Le Comité administratif de coordination estime que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, doit repré-

senter une étape majeure dans les efforts déployés par le système des Nations Unies, dans le contexte de la mondialisation, en faveur de l'accélération du développement et de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de la paix et de la sécurité, de la protection des plus vulnérables et de la préservation de l'environnement.

Le Comité administratif de coordination note que la Conférence évaluera les résultats du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et la mise en oeuvre des mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'investissement et du commerce. Elle examinera également l'élaboration et l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie en cours, qui énoncera des politiques et des mesures nationales et internationales appropriées en vue du développement durable de ces pays et de leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

Le Comité administratif de coordination se félicite à cet égard de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de la Déclaration du Millénaire tendant à prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés et à s'efforcer d'en assurer le succès.

Le Comité administratif de coordination prend note du processus préparatoire de la Conférence, qui comprend quatre volets : un volet intergouvernemental consistant à élaborer un nouveau programme d'action; un volet national consistant à élaborer des programmes d'action pour chacun des pays les moins avancés; un volet « impact rapide » relatif à des mesures et initiatives spécifiques à mettre en oeuvre immédiatement; et un volet société civile consistant à mobiliser les différentes parties prenantes, y compris les législateurs et d'autres acteurs de la société civile, ainsi que les milieux d'affaires des pays les moins avancés et leurs partenaires des pays en développement à l'appui de la Conférence.

Le Comité administratif de coordination déclare que les organisations, à titre individuel, et le système des Nations Unies, à titre collectif, prennent le ferme engagement d'appuyer sans réserve le secrétariat de la Conférence, dirigé par le

Secrétaire général de la CNUCED, dans le cadre des différents volets du processus préparatoire de la Conférence décrit ci-dessus. Au nom du système tout entier, il déclare que les organisations sont prêtes à promouvoir les objectifs de la Conférence afin d'accélérer la croissance et le développement, ainsi que l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il reconnaît également qu'un niveau de vie décent, une nutrition suffisante, des soins de santé adéquats, un travail convenable et la protection contre les catastrophes sont non seulement des objectifs de développement, mais aussi des droits fondamentaux.

Le Comité administratif de coordination s'engage à mobiliser tous les secteurs du système des Nations Unies pour travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes, y compris les décideurs dans les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, afin de faire bénéficier les pays les moins avancés des avantages de la mondialisation, en appuyant leurs efforts visant à mettre en place les capacités productives, humaines et institutionnelles nécessaires, ainsi qu'en aidant à créer un environnement international favorable à leur intégration dans l'économie mondiale, et à assurer un développement durable des pays les moins avancés et de leurs citoyens en encourageant la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la protection des plus vulnérables et de l'environnement.

29. À la session de printemps de 2000 du CAC, les chefs de secrétariat ont reconnu l'importance critique du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce dans les pays les moins avancés, ont convenu d'accélérer sa mise en place et ont demandé à l'OMC de leur faire rapport à la prochaine session du Comité. Le Directeur général de l'OMC a informé le CAC des progrès accomplis à cet égard. Il a signalé que les six principales institutions concernées (FMI, Banque mondiale, PNUD, CNUCED, Centre du commerce international (CCI) et OMC) s'étaient réunies en juillet 2000 et s'étaient mises d'accord sur de nouveaux arrangements destinés à renforcer le Cadre intégré, notamment en intégrant les priorités en matière de commerce dans les politiques nationales de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés; en améliorant les méthodes de gestion et de coordination interinstitutions; en faci-

litant la division du travail entre les principales institutions intéressées; et en créant un fonds d'affectation spéciale destiné à mobiliser l'appui des donateurs et à obtenir des contributions volontaires pour le Cadre intégré.

30. Le CAC s'est félicité des progrès accomplis à ce jour dans la mise en oeuvre du Cadre intégré et a souligné la nécessité de mobiliser des ressources en faveur des pays les moins avancés, notamment dans le contexte de la prochaine Conférence et du fonds d'affectation proposé.

31. Le CAC a décidé de poursuivre, à sa session suivante, sa réflexion sur le défi que pose la mondialisation pour le système des Nations Unies, à la lumière d'une étude sur une approche intégrée de la formulation de politiques, qui serait axée sur la corrélation entre les aspects économiques et les aspects sociaux de la mondialisation et qui serait présentée par le Directeur général de l'OIT (voir aussi par. 18 ci-dessus). S'inspirant de la réflexion en cours, et s'appuyant sur les débats qui avaient eu lieu au cours de la retraite qui a suivi la session, le CAC concentrerait ses efforts sur la capacité du système à assurer un suivi effectif du Sommet du Millénaire et sur les mesures individuelles et collectives nécessaires à la réalisation des objectifs et des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

#### **IV. Examen du fonctionnement du CAC**

32. En présentant cette question, le Secrétaire général a appelé l'attention sur les notes dont le CAC était saisi concernant les fonctions des deux Comités de haut niveau et du secrétariat unique, cofinancé, du CAC, et a remercié les membres du Comité d'avoir collaboré au processus de réforme. Il a également remercié les présidents des réunions consacrées à la rédaction des projets de mandat des deux comités. S'il acceptait les recommandations de ces deux réunions, le CAC trouverait, dans ces deux nouveaux comités, des mécanismes lui permettant de se concentrer sur les questions stratégiques – principal objectif qui avait inspiré cet examen. Le regroupement des services de secrétariat du CAC contribuerait également à la réalisation de cet objectif. À cet égard, deux considérations méritaient d'être soulignées. Sans préjudice des procédures actuelles et des services fournis aux différents comités interorganisa-

tions, le CAC doit pouvoir compter sur un appui cohérent et bien coordonné de la part tant de New York que de Genève. D'autre part, il faut renforcer la capacité des secrétariats de promouvoir un échange et une diffusion plus efficaces d'informations complètes sur le fonctionnement du système, et offrir tout l'appui voulu aux mécanismes de chef de projet et d'organisation chef de file qui devraient orienter le fonctionnement des mécanismes réformés du CAC.

33. Notant que les deux réunions interorganisations avaient confié le remaniement de la structure subsidiaire aux deux comités de haut niveau, le Secrétaire général a signalé que la note sur le secrétariat unique dont le CAC était saisi ne pouvait donc pas comporter d'informations détaillées sur l'organigramme et le budget du secrétariat proposé. Il y était proposé de maintenir les budgets interorganisations au niveau actuel pour l'exercice biennal à venir et de les examiner et de les ajuster une fois que l'on se serait mis d'accord sur la structure subsidiaire. Toutefois, cette proposition était fondée sur l'hypothèse que le nombre actuel de personnes détachées auprès du secrétariat du CAC resterait inchangé pendant cette période. À ce propos, le Secrétaire général a remercié l'ONUDI, le FNUAP et le PNUD de l'appui qu'ils fournissent au Bureau des affaires interorganisations et a exprimé l'espoir qu'ils le maintiendraient pendant l'exercice biennal à venir. Il a également exprimé l'espoir que dans le cadre du nouvel arrangement de partage des coûts qui doit être mis au point, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC seraient en mesure de contribuer aux dépenses du nouveau secrétariat unique du CAC.

34. La Directrice exécutive du FNUAP, en sa qualité de Présidente de la réunion ad hoc consacrée au projet de comité de haut niveau sur les programmes, a indiqué que les participants à la réunion étaient animés d'une ambition commune et s'accordaient sur l'importance d'un tel comité. Ils avaient tous souligné que le comité envisagé devait apporter des avantages appréciables et que la structure subsidiaire devait faire l'objet d'un examen attentif, être allégée et constamment réexaminée pour qu'elle reste efficace, axée sur l'action, souple et à même de réagir rapidement. Pour ces raisons, ils ont recommandé que la structure ou le mécanisme subsidiaire à créer soit examiné à la première réunion du Comité de haut niveau sur les programmes. Alors que certains organismes subsidiaires existants continueraient peut-être à fonctionner, dans bien des cas, des activités interorganisations pourraient être entreprises

par des organismes ad hoc, créés pour une durée limitée, ou par des réseaux d'experts techniques, plutôt que par des mécanismes permanents faisant rapport au CAC. La Présidente a souligné en outre qu'il fallait trouver le moyen d'améliorer les liens entre les activités interorganisations et les délibérations des organes intergouvernementaux, et d'assurer une meilleure prise en compte des questions traitées dans le contexte du CAC par les organismes du système et leur personnel. À titre d'exemple de question sur laquelle le nouveau comité pourrait concentrer son attention, elle a mentionné certains aspects de la mondialisation, la pauvreté, le VIH/sida, la mise en oeuvre intégrée des programmes d'action des conférences et de la Déclaration du Millénaire et la collaboration avec la société civile.

35. Le Secrétaire général adjoint à la gestion de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), a fait observer que les participants à la réunion extraordinaire du CCQA s'accordaient généralement à penser que, pour être efficace, le Comité de haut niveau sur la gestion devrait aborder les questions essentielles de gestion administrative en accordant une grande attention à l'élaboration de solutions à l'échelle du système pour des questions intersectorielles comme les technologies de l'information et de la communication et des problèmes communs tels que les achats. Il devrait promouvoir des améliorations quantifiables et, grâce au dialogue, à l'établissement de réseaux et à l'exploitation des synergies, améliorer la cohérence et faire faire des économies à tous les organismes du système. Il devrait établir des relations avec des comités compétents de l'Organisation des Nations Unies et offrir un cadre favorisant les échanges de vues avec la Fédération internationale des associations de fonctionnaires internationaux et le Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a noté que, dans ce domaine, comme dans le domaine des programmes, les participants avaient convenu qu'il était préférable de constituer des groupes d'étude ad hoc plutôt que d'instituer des comités permanents. Les groupes ad hoc devraient être composés de fonctionnaires des différents secteurs, avoir des mandats clairs et une durée de vie limitée et chercher à atteindre des objectifs quantifiables.

36. Le CAC a approuvé les fonctions et procédures proposées pour les deux nouveaux comités de haut niveau telles qu'elles étaient énoncées dans les projets de

mandat qui lui avaient été soumis. Au cours de la discussion, plusieurs autres questions ont été abordées. Les membres du CAC ont souligné que la participation aux comités devrait être au niveau approprié si l'on voulait que ceux-ci s'acquittent efficacement de leurs mandats. Il fallait également étudier les meilleurs moyens de faire participer la société civile et les organisations non gouvernementales à leurs travaux. On a souligné que les deux comités devraient prendre en compte des travaux accomplis par d'autres organismes compétents, tels que le Groupe des Nations Unies pour le développement, et en tirer parti de manière à éviter les doubles emplois et à améliorer les synergies. Il a également été souligné que l'examen du mécanisme subsidiaire par les deux comités de haut niveau devrait partir de zéro, c'est-à-dire qu'il devrait prendre comme point de départ ce qu'il fallait faire, plutôt que ce qui se faisait à l'heure actuelle. Le nombre d'organes permanents devrait être réduit au minimum, et leur maintien reposer sur des critères rigoureux. On a fait observer que si les associations du personnel devaient pouvoir continuer d'avoir accès, au besoin, au CAC, il fallait étudier les moyens d'établir avec elles un dialogue plus productif, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion. Pour assurer la coordination entre les deux comités de haut niveau, on a proposé que le Président du Comité de haut niveau sur les programmes participe aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion, et réciproquement.

37. Le CAC a décidé de créer les deux comités de haut niveau et a demandé qu'ils fassent rapport au CAC à sa session de printemps de 2001, notamment sur les résultats de leur examen du mécanisme subsidiaire.

38. Le CAC a également décidé de créer un secrétariat unique, cofinancé, du CAC, conformément à la note dont il était saisi.

39. Pour ce qui était du Comité d'organisation, le Secrétaire général a fait remarquer qu'on continuerait à avoir besoin, sinon nécessairement d'un comité, du moins d'un réseau d'interlocuteurs ou « sherpas », qui pourraient être consultés et agir au nom des chefs de secrétariat sur toutes questions relatives à l'organisation et à l'ordre du jour des sessions du CAC. Il s'agirait normalement des fonctionnaires qui accompagneraient les chefs de secrétariat aux sessions du CAC, et qui pourraient être consultés en ce qui concerne la rédaction du résumé des conclusions du Comité, de ses rapports au Conseil économique et social et d'autres documents analogues.

40. Le CAC a souscrit à la proposition et a noté que le Secrétaire général se mettrait en rapport avec les chefs de secrétariat en ce qui concerne la désignation d'interlocuteurs chargés des fonctions décrites ci-dessus.

41. Les chefs de secrétariat ont également souscrit à la proposition tendant à modifier le nom du Comité, de manière à ce qu'il reflète la fonction et la composition du Comité en tant que conseil regroupant les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

## V. Exposés de membres du CAC

### A. Exposé du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information

42. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a informé le CAC de la réaction positive du secteur public comme du secteur privé à la décision du Conseil d'administration de l'UIT de convoquer le Sommet mondial sur la société de l'information en 2003. Ce sommet examinera entre autres les moyens de combler le fossé numérique et de se fonder sur de grandes initiatives internationales pour mobiliser les technologies de l'information et des communications au service du développement, notamment le suivi du débat de haut niveau du Conseil économique et social. Il a exposé le projet de plan d'action ainsi que les préparatifs du Sommet, notant que les délais devraient être suffisants pour permettre la tenue de consultations régionales approfondies et la participation de nombreux éléments. Il a proposé que le Secrétaire général de l'ONU convoque le Sommet, indiquant que celui-ci devrait déboucher sur une déclaration de volonté politique globale ainsi que sur un programme d'action concret devant permettre de réaliser les objectifs de la société de l'information.

43. Le Secrétaire général de l'UIT a remercié les membres du CAC de l'appui dont plusieurs d'entre eux lui avaient déjà fait part, se déclarant disposés à participer à l'organisation du Sommet. La plupart des organisations intéressées avaient déjà confirmé leur participation au Comité d'organisation de haut niveau. Ce comité devrait se considérer comme un comité de « propriétaires ». Il mènerait essentiellement ses tra-

voux par voie électronique plutôt qu'en organisant des réunions. L'UIT tiendrait des consultations dans les meilleurs délais avec les responsables des préparatifs du Sommet au sujet de questions liées au financement et autres ressources. Le CAC serait tenu informé.

44. Au cours du débat, on a relevé qu'étant donné que plusieurs autres initiatives étaient en cours dans des domaines liés aux technologies de l'information et des communications, il conviendrait de partager des informations au sujet des secteurs examinés et des donateurs abordés. À ce propos, l'UIT proposait de créer une banque de données sur les technologies de l'information et des communications sur un site Web spécial, ce qui devrait faciliter l'échange d'informations et la coordination entre toutes les parties, en particulier les organismes du système des Nations Unies.

45. Le CAC s'est déclaré satisfait du projet de plan d'action et a estimé que l'UIT devait prendre sans tarder une décision au sujet du lieu du Sommet.

### B. Exposé du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur le rapport de l'Équipe de travail interorganisations chargée d'étudier les mesures à prendre à l'échelle du système concernant la sécurité alimentaire à long terme, le développement agricole et leurs aspects connexes dans la corne de l'Afrique

46. Le Directeur général de la FAO a présenté le rapport final de l'Équipe de travail interorganisations chargée d'étudier les mesures à prendre à l'échelle du système concernant la sécurité alimentaire à long terme, le développement agricole et leurs aspects connexes dans la corne de l'Afrique. La corne de l'Afrique était l'une des régions du monde qui connaissaient la plus grave insécurité alimentaire, environ 45 % de sa population étant sous-alimentés. Dans son rapport, l'Équipe de travail examinait les causes de l'insécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique, présentait les éléments d'une stratégie et d'un cadre d'action et proposait que les gouvernements formulent

des programmes de sécurité alimentaire à l'échelon national et régional en partant d'initiatives existantes.

47. Le Secrétaire général et les membres du CAC ont remercié le Directeur général du rôle moteur qu'il jouait à cet égard. Le Comité s'est félicité de l'approche globale adoptée pour l'établissement du rapport, qui avait fait intervenir les gouvernements de la région, des organisations non gouvernementales ainsi que les organismes du système des Nations Unies. Le rapport se fondait sur les divers mandats et capacités des organismes intéressés et constatait que nombre des solutions au problème de sécurité alimentaire que connaissait la région, tout en étant liées essentiellement au développement agricole et rural, seraient également fonction d'une action porteuse dans d'autres secteurs. Le CAC s'est déclaré satisfait de l'étude des causes profondes de l'insécurité alimentaire présentée dans le rapport et a souscrit à ses recommandations.

48. Le Comité a estimé qu'il importait de faire en sorte que le rapport conduise à des actions concrètes. Il a été souligné que, vu la baisse marquée de l'aide publique au développement dans la région, il ne fallait pas s'attendre à une amélioration de la sécurité alimentaire en l'absence d'importants investissements publics. Le Secrétaire général a fait savoir qu'il examinerait plus avant la possibilité de confier un rôle moteur à la Banque mondiale dans le cadre d'un mécanisme de suivi pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'application de la stratégie et des programmes définis dans le rapport. Il serait également fait appel aux grands organismes bilatéraux présents dans la région, et la sécurité alimentaire devrait être incorporée aux stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays de la corne de l'Afrique.

49. Le rôle des gouvernements de la région et de leur organisation régionale a été jugé vital pour la réussite de l'action du système des Nations Unies. Cela supposerait une forte implication des pays ainsi que l'attachement des gouvernements à l'élimination de la famine et de l'insécurité alimentaire, notamment par l'affectation de ressources locales et la formulation de politiques et programmes appropriés. Les équipes de pays des Nations Unies ainsi que les organismes du système non représentés au niveau des pays et les organisations non gouvernementales épauleraient les gouvernements et l'organisation régionale et, dans un premier temps, il a été prévu qu'ils se rencontreraient afin d'arrêter les modalités d'action.

### **C. Exposé du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention**

50. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues a parlé de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention, qui devait se tenir à Palerme (Italie), du 12 au 15 décembre 2000. La Convention contenait des articles criminalisant l'adhésion à un groupe criminel organisé, le blanchiment d'argent, la corruption et l'entrave à l'action de la justice. Elle portait entre autres sur l'entraide juridique, l'extradition, la protection des témoins et des victimes, la coopération en matière d'application des lois ainsi que la prévention. La Convention prévoyait en outre la constitution d'un fonds spécial de financement de l'assistance technique aux fins de son application, auquel les États Membres pourraient verser le produit des saisies au titre d'activités criminelles. La Convention constituerait également un mécanisme intergouvernemental chargé de son application.

51. La Conférence de signature de la Convention a réuni des dirigeants mondiaux, de hauts représentants de gouvernements, des personnalités en vue et des experts pour célébrer le lancement du tout premier instrument international de lutte contre la criminalité transnationale organisée. La Convention et la cérémonie de signature allaient dans le sens de l'objectif de la Déclaration du Millénaire tendant à intensifier la lutte contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions. Les trois protocoles additionnels à la Convention concernaient des domaines expressément visés dans la Déclaration, à savoir la traite et l'acheminement clandestin d'êtres humains à travers les frontières et le trafic d'armes légères. Des colloques et séminaires ont été organisés en plus de la plénière pour examiner des questions liées à la Convention et à ses protocoles, l'accent étant mis sur les activités de suivi en vue de l'application. Le Directeur exécutif a

invité tous les membres du CAC à participer à la Conférence ainsi qu'à ses diverses activités.

52. Le CAC s'est félicité de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention, soulignant leur importance dans la lutte menée par la communauté internationale pour éliminer la criminalité transnationale organisée. Il a engagé tous les membres à participer à la Conférence et à appuyer sans réserve le suivi et l'application de la Convention.

#### **D. Exposé du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le résultat et le suivi du Forum mondial de l'éducation**

53. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait un exposé sur le suivi et l'application du Cadre de Dakar adopté par le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000. Il a présenté dans le détail les mécanismes de suivi aux niveaux mondial, régional et, en particulier, national, ainsi que d'autres aspects fondamentaux du Plan d'action de suivi, notamment le calendrier du groupe de travail sur l'éducation pour tous (22-24 novembre 2000, Paris) et du groupe de haut niveau à composition non limitée (avril 2001). Il a également présenté les stratégies de l'UNESCO visant à réunir les ressources nécessaires, ainsi que les consultations approfondies en cours avec des partenaires et de futurs donateurs aux niveaux multilatéral et bilatéral (système des Nations Unies, G-8, Comité d'aide au développement de l'OCDE), et a indiqué que le document pertinent serait remis prochainement aux membres du CAC. Tout en soulignant le rôle que devaient jouer les gouvernements des pays en développement dans l'application du document final de Dakar, le Directeur général a mis en lumière le rôle indispensable que le système des Nations Unies et d'autres partenaires devaient remplir pour épauler l'action des gouvernements. Afin d'assurer l'efficacité et la cohérence de l'appui du système des Nations Unies, le Directeur général se proposait de rechercher les moyens de collaborer étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau mondial et d'intégrer le Cadre de Dakar dans les mécanismes de programmation et de financement au niveau

local (bilans communs de pays, plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté). Il a formulé l'espoir de pouvoir continuer d'informer le CAC au sujet de l'application du Cadre de Dakar.

54. Le CAC a remercié le Directeur général de l'UNESCO de son exposé et a invité ses membres à collaborer sans réserve avec l'UNESCO pour assurer le suivi du Forum mondial sur l'éducation.

#### **E. Exposé de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001 consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants ainsi que de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida**

55. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté la session extraordinaire que l'Assemblée générale devait consacrer aux enfants du 19 au 21 septembre 2001. Elle a décrit brièvement les objectifs et les préparatifs de cette session extraordinaire, dont les réunions du Comité préparatoire prévues pour janvier et juin 2001 ainsi que les réunions régionales et autres manifestations. Elle a indiqué que les États Membres étaient encouragés à inclure des jeunes dans leurs délégations. Elle a prié instamment les membres du CAC de participer à la session extraordinaire ainsi qu'à ses préparatifs.

56. En sa qualité de Présidente du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), la Directrice générale de l'UNICEF a également abordé la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida devant se tenir du 25 au 27 juin 2001. Elle a souligné l'importance que les États Membres attachaient à cette session et en a présenté les objectifs. Les préparatifs seraient semblables à ceux de l'Assemblée et de la Déclaration du Millénaire et un organe préparatoire officiel serait constitué à cet effet. L'ONUSIDA remplissait les fonctions de secrétariat de la session extraordinaire et souhaitait vivement que les membres du CAC l'appuient activement et concrètement.

57. Le CAC a remercié la Directrice générale de l'UNICEF de ses exposés et a prié ses membres de chercher à assurer le succès des sessions extraordinaires consacrées par l'Assemblée générale au suivi du Sommet mondial pour les enfants et au VIH/sida.

**F. Exposé de la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui doit se tenir en Afrique du Sud du 31 août au 7 septembre 2001**

58. La Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rappelé que le CAC avait conclu sa session de printemps en 2000 en invitant les organisations intéressées du système à participer activement aux préparatifs de la Conférence. Dans le cadre de ces préparatifs, la Haute Commissaire a appelé l'attention des membres du CAC sur cinq domaines appelant la collaboration et la contribution des organismes du système : a) étude des moyens de renforcer la coordination entre la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et tous les organes et institutions spécialisées des Nations Unies s'occupant de la lutte contre le racisme; b) conception de stratégies visant à surmonter les obstacles à l'élimination de la discrimination raciale; c) participation active des organes et institutions spécialisées des Nations Unies à l'élaboration du projet de déclaration et du projet de plan d'action de la Conférence mondiale contre le racisme; d) activités de sensibilisation et d'information en vue de la Conférence; e) préparatifs de la Conférence au niveau régional, dont la formulation de recommandations reposant sur les expériences nationales et régionales. La Haute Commissaire a fait observer que cette conférence mondiale contre le racisme offrait l'occasion de combler les graves lacunes existant dans l'action menée par la communauté internationale pour éliminer la discrimination raciale et la haine ethnique. Cette conférence présentait un défi tout en offrant une possibilité de coopération à l'ensemble du système des Nations Unies.

59. Le CAC a remercié la Haute Commissaire aux droits de l'homme d'avoir fait le point sur les prépara-

tifs de la Conférence mondiale contre le racisme et a invité tous ses membres à continuer de participer activement à ces préparatifs et à ne ménager aucun effort pour assurer le succès de cette conférence.

60. Au titre de ce point, le CAC a pris note des renseignements fournis par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la célébration universelle de la Journée maritime mondiale à la fin de septembre 2000, sur le thème de l'OMI et de la création d'un partenariat maritime. Cette Journée mondiale avait permis de mettre en lumière le rôle que jouait l'OMI dans l'application de normes mondiales en matière de transports maritimes, l'amélioration de la sécurité en mer et la prévention et l'élimination de la pollution des mers par les navires. Sur le plan social, l'OMI jouait un rôle important en aidant les pays en développement à se doter des moyens de renforcer l'administration maritime, d'améliorer la gestion et l'efficacité des ports, de renforcer les activités liées aux transports maritimes tout en offrant des emplois et des possibilités de carrière à des milliers de personnes des pays en développement.

## VI. Questions administratives

### A. Sécurité et sûreté du personnel

61. La Vice-Secrétaire générale a présenté la question, rappelant que, depuis la dernière réunion du CAC à Rome, il y avait eu trois attaques majeures contre des agents et des locaux du système des Nations Unies, qui s'étaient soldées par le meurtre atroce de six fonctionnaires. Outre les pertes en vies humaines, l'une de ces attaques s'était accompagnée d'une prise d'otages. Pendant la même période, un incident majeur s'était produit, au cours duquel 500 soldats de la paix des Nations Unies avaient été pris en otages.

62. La sécurité du personnel demeurait donc un sujet de préoccupation important pour le système des Nations Unies et avait fait l'objet de deux études internes, ainsi que d'une étude extérieure. Ces études avaient mis en lumière de graves lacunes, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, imputables surtout au manque de ressources et de personnel de sécurité. À la suite de ces études, un rapport d'ensemble avait été soumis à l'Assemblée générale (A/55/494), qui avait mis en relief ces insuffisances et fait des propositions tendant à renforcer le système de sécurité et à obtenir



un financement stable et adéquat pour la mise en oeuvre des mesures nécessaires. Ces propositions prévoyaient notamment le renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et des mesures en matière de formation, de communications et de matériel. Le Secrétaire général recommandait également le renforcement du soutien psychologique pour les cas de stress et l'élaboration de normes de sécurité minimales et d'évaluation des risques. Le coût afférent à la mise en oeuvre de ces recommandations serait de l'ordre de 30 millions de dollars par an. Une fois approuvées par l'Assemblée générale, elles seraient mises en application dans le cadre du budget pour l'exercice biennal 2002-2003. Entre-temps, les États Membres étaient invités à approuver une série de mesures transitoires pour 2001, notamment l'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 2,7 millions de dollars au titre du budget ordinaire.

63. La Vice-Secrétaire générale a ajouté qu'il était essentiel que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies restent mobilisés et agissent de concert pour que les nombreuses propositions à l'examen aient l'impact souhaité. Elle a souligné que les insuffisances du système de sécurité ne pouvaient être éliminées en l'absence d'un engagement ferme et renouvelé des membres du CAC, qui devraient veiller à ce que tous les fonctionnaires du système des Nations Unies, et notamment leurs représentants sur le terrain, soient conscients de leurs responsabilités.

64. La discussion qui a suivi s'est déroulée en présence de représentants des syndicats du personnel et du Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). D'autres questions ont été abordées lors de l'échange de vues entre les représentants du personnel et le Président; elles sont présentées aux paragraphes 68 à 71 ci-après.

65. Notant que quatre des fonctionnaires récemment assassinés travaillaient pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Haute Commissaire aux réfugiés a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, qui traitait les principales questions de façon judicieuse. Toutefois, elle a noté avec inquiétude que les ressources prévues à titre transitoire pour la période précédant l'exercice biennal 2002-2003 ne répondaient pas aux besoins, et a estimé qu'il fallait trouver des ressources supplémentaires pour 2001. Elle a ajouté qu'il fallait apporter des solutions pratiques à plusieurs problèmes, tels que la for-

mation, la sélection des responsables de la sécurité dans les bureaux extérieurs, la nécessité d'améliorer la qualité des informations à la disposition des fonctionnaires responsables sur le terrain et l'accès à celles-ci, ainsi que la protection des partenaires privilégiés (organisations non gouvernementales) sur le terrain. Elle a également proposé la création d'un comité consultatif ou d'appui auprès du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

66. Les membres du CAC ont reconnu que la sécurité du personnel était une question qui intéressait tous les organismes du système, qu'ils aient ou non des bureaux extérieurs, et ont exprimé leur plein appui aux propositions et mesures énoncées dans le rapport du Secrétaire général, et en particulier au renforcement du Bureau du Coordonnateur et à l'amélioration de la formation et des conseils fournis au personnel sur le terrain. Il a été noté à cet égard que le renforcement du Bureau du Coordonnateur était essentiel, mais ne saurait remplacer le renforcement des capacités de décision sur le terrain. La responsabilité des décisions en matière de sécurité ne pouvait pas être centralisée et devait être exercée sur place. Le renforcement crucial, par le biais du Bureau du Coordonnateur, du cadre général dans lequel les décisions sont prises, devait aller de pair avec l'amélioration de la formation et d'autres mesures sur le terrain, de manière à s'appuyer mutuellement. Dans le même contexte, les membres du CAC ont reconnu la nécessité urgente de mettre en place un soutien psychologique pour les cas de stress et ont convenu qu'aucun fonctionnaire ne devrait être envoyé sur le terrain sans avoir reçu une formation en matière de sécurité.

67. Les membres du CAC se sont également inquiétés du fait que des mesures prises par les États Membres ne reflétaient pas le caractère urgent de la question, nonobstant leurs déclarations dans différentes instances internationales. La réaction des pays donateurs et des pays qui accueillent des travailleurs humanitaires n'était pas à la hauteur des besoins, compte tenu de la gravité de la situation. Rappelant qu'une sécurité effective exigeait d'importantes ressources, le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a fait observer que le degré de priorité que les États Membres accordaient à la sécurité du personnel devait être proportionné aux dangers que courait le personnel des Nations Unies en s'acquittant des missions et des tâches uniques qui lui étaient confiées.

68. Le CAC a décidé d'adopter la déclaration suivante :

*Le Comité administratif de coordination,*

*Vivement préoccupé* par les récents événements qui se sont soldés par la mort atroce de six fonctionnaires des Nations Unies au cours des six derniers mois;

*Vivement préoccupé aussi* par les récentes affaires de détention de personnel;

*Réitère* qu'il faut accorder le degré de priorité le plus élevé à la sécurité et à la sûreté du personnel;

*Souligne* les préoccupations et engagements énoncés dans ses déclarations antérieures sur la sécurité et la sûreté du personnel, publiées en 1998 et 1999;

*Appuie résolument* les mesures que le Secrétaire général propose aux États Membres dans son rapport sur la sécurité du personnel (A/55/494), tendant à mettre en place un système de financement des dépenses de sécurité qui soit plus stable et plus sûr et à garantir que les effectifs dont sont dotés le Siège et les bureaux sur le terrain soient suffisants pour assurer la sécurité du personnel, et prie instamment les États Membres d'inscrire au budget de l'Organisation des Nations Unies et à celui de tous les organismes des Nations Unies les ressources nécessaires;

*Rappelle* la décision qu'il a prise à sa deuxième session ordinaire de 1999 tendant à rendre obligatoire la participation du personnel aux programmes de formation en matière de sécurité, ainsi que la promesse des chefs de secrétariat de mettre en place de tels programmes dans tous les lieux d'affectation et de prendre les mesures appropriées pour garantir que tous les fonctionnaires, en particulier les chefs des bureaux extérieurs de toutes les organisations, y participent;

*Reconnaît* qu'il est indispensable que des règles minimales de sécurité opérationnelle soient adoptées dans tous les lieux d'affectation;

*Réaffirme* l'engagement des chefs de secrétariat d'inclure la question de la sécurité du personnel dans leurs discussions avec les États Membres, y compris la nécessité de traduire en

justice les auteurs d'attaques contre le personnel des Nations Unies;

*Décide* de rester saisi de la question.

## **B. Rencontre avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel**

69. Au cours de la session, le Comité a rencontré des représentants du personnel et le Président de la CFPI en vue, d'une part, de procéder à un échange de vues sur la sécurité du personnel (voir ci-dessus), et, d'autre part, d'examiner des questions administratives d'intérêt commun.

70. Le Président de la CFPI a noté que le vingt-sixième rapport annuel de la Commission, présenté à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de celle-ci, comportait des recommandations importantes qui visaient à renforcer le régime commun grâce à l'application de normes, méthodes et arrangements communs en matière de personnel. L'une des principales recommandations portait sur l'élaboration d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines, énonçant les différents éléments d'un plan moderne et intégré de gestion des ressources humaines. La Commission se proposait aussi de réexaminer le régime des traitements et indemnités à partir de la fin de 2000. Le CAC serait tenu informé des progrès de cet examen, qui prendrait au moins deux ans. Le Président de la CFPI a également abordé d'autres questions, comme les normes de conduite des fonctionnaires internationaux, l'établissement d'équivalences de grade entre l'Administration fédérale des États-Unis et le système des Nations Unies, les questions relatives aux ajustements de poste et les conditions de service des agents des services généraux et des catégories apparentées et des autres catégories de personnel recruté sur place.

71. Les chefs de secrétariat ont remercié le Président de la CFPI de sa présentation. Ils ont noté que l'examen du régime des traitements et indemnités était opportun et crucial pour les organismes des Nations Unies, qui avaient de plus en plus de mal à demeurer compétitifs sur le marché international du travail, notamment dans les domaines hautement spécialisés. Ils ont réaffirmé leur ferme appui à cet examen, notant qu'il devait se faire avec la participation active de la Commission et de toutes les autres parties prenantes, et

être conçu comme une initiative constructive ayant pour objet de renforcer la Commission et de la rendre mieux à même de contribuer au renforcement du régime commun et de la fonction publique internationale.

72. Dans leur déclaration commune, les Présidents de la FAFI et du CCISA se sont concentrés sur les questions de sécurité du personnel, le VIH/sida, la réforme de la gestion des ressources humaines, le système d'administration de la justice ainsi que la nouvelle orientation des relations entre l'administration et le personnel. Ils se sont félicités du rapport du Secrétaire général sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies (A/55/494), mais se sont dit convaincus que les ressources demandées étaient trop modestes, étant donné l'ampleur et la complexité des mesures à prendre pour améliorer la situation. Ils ont notamment mis l'accent sur la nécessité de bien préparer et planifier les missions, et l'importance de la ratification de la Convention sur la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel associé (résolution 49/49) et du Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome); l'identification de solutions de rechange à l'assistance humanitaire dans des régions où la situation est incontrôlable; les relations avec des interlocuteurs non étatiques; la nécessité de faire participer le personnel local à toutes les mesures de sécurité; et l'importance du soutien psychologique aux familles des victimes des fonctionnaires tués.

73. En ce qui concerne le VIH/sida, ils ont notamment proposé que des fonctionnaires de tous les organismes des Nations Unies soient formés en tant qu'interlocuteurs chargés d'aider ceux touchés par la maladie.

74. En ce qui concerne les réformes, les représentants du personnel ont souligné qu'il fallait harmoniser et rendre compatibles les différentes initiatives de réforme en cours et se sont inquiétés de la tendance récente, constatée dans plusieurs organisations, tendant à éliminer, dans le cadre des réformes, les contrats permanents et à les remplacer par des arrangements à plus court terme; ils ont souligné qu'il fallait associer le personnel au processus de réformes. Dans ce contexte, ils ont évoqué l'arrangement récemment négocié au sein de l'OIT et ont invité les membres du CAC à l'examiner et à l'adopter. Ils ont également exprimé l'espoir que le CAC protégerait, voire renforcerait, la participation et la contribution des représentants du personnel et que le nouveau Comité de haut niveau sur

la gestion constituerait un forum ouvert pour l'interaction entre le personnel et l'administration.

75. Les membres du Comité ont remercié les représentants du personnel de leurs déclarations et ont noté qu'on était en train d'étudier, dans le contexte de l'examen du fonctionnement du CAC, des méthodes permettant un dialogue plus approfondi avec les représentants du personnel. Ils ont également manifesté de l'intérêt pour la proposition tendant à créer un réseau de conseillers concernant le VIH/sida. Le Directeur général de l'OIT a noté que l'accord récemment signé avec le personnel excluait des négociations entre l'administration et le personnel les questions couvertes par le régime commun. De même, lorsque des mesures exigeaient des ressources supplémentaires, elles devraient être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

## VII. Suivi des décisions du CAC

### A. Stratégie internationale de prévention des catastrophes

76. À sa session de printemps 2000, le CAC a pris note des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 54/219 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1999 sur les arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il a invité l'Équipe spéciale interinstitutions créée en vertu de la résolution à mettre particulièrement l'accent sur le renforcement de la capacité des pays sujets aux catastrophes naturelles en matière de recherche scientifique et sur la formation d'experts. Depuis lors, l'Équipe spéciale a tenu deux réunions et a établi plusieurs groupes de travail chargés d'examiner une large gamme de questions.

77. Dans ce contexte, on a fait observer que l'Équipe spéciale pourrait envisager de donner suite à la proposition relative à la création d'un groupe de travail sur la science et la technique. On a également fait valoir que les aspects relatifs au développement de la Stratégie internationale devraient être examinés par la Deuxième Commission, alors que les aspects ayant trait aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire devaient être examinés par la Troisième Commission de l'Assemblée générale. On a également fait remarquer que le secrétariat de la Stratégie internationale devrait garder un caractère distinct et pluridisciplinaire sous l'autorité col-

lective du CAC, et qu'il fallait organiser de véritables consultations sur des questions d'intérêt commun, par exemple la nomination d'un directeur du secrétariat ayant une connaissance approfondie des méthodes de prévention des catastrophes naturelles et capable de les anticiper et la mise au point des programmes de travail de l'Équipe spéciale.

78. Le CAC a noté les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et a noté avec satisfaction le travail accompli par l'Équipe spéciale interinstitutions. Il a demandé à celle-ci de continuer à mettre particulièrement l'accent sur la surveillance, la prévision, l'alerte rapide et la planification préalable et sur le rôle essentiel de la science et de la technologie dans ce domaine.

## **B. VIH/sida**

79. Le CAC a pris acte des deux notes d'orientation établies à sa demande à l'intention des coordonnateurs résidents, intitulées respectivement « Vers une réaction plurisectorielle au VIH/sida » et « Le VIH/sida sur le lieu de travail à l'ONU ». Les membres du CAC ont remercié ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces documents et ont demandé qu'ils soient distribués aux bureaux extérieurs.

## **VIII. Questions diverses**

80. Le CAC a confirmé que, à l'invitation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sa session de printemps de 2001 se tiendrait à Nairobi les 2 et 3 avril 2001.

### **Hommages au Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), à la Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population**

81. Le CAC a rendu hommage à M. Fawzi Al-Sultan, Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), à Mme Sadako Ogata, Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, dont le mandat expirerait avant la session suivante du CAC. Il les a félicités de la hauteur de vues avec laquelle ils avaient dirigé

leurs organisations respectives et a cité leurs réalisations extraordinaires en matière de coopération multilatérale à une époque de grandes mutations où les défis n'avaient pas manqué. Le CAC les a vivement remerciés pour leur précieuse contribution aux travaux du système des Nations Unies et à ceux du Comité.